

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JUIN 2011

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 juin 2011 Lieu de Rdv : Salle Maréchal Joffre – 30300 BEAUCAIRE ETAIENT PRESENTS : Gisèle, Marité D, Gilbert, Roselyne, Suzy, Marise, Josette A, Roger, Nadine, Michèle, membres du Conseil d'Administration Et Marie Claude, Josette C, Marité M, Thérèse D, Marie Antoinette, Membres de l'Association. ETAIENT EXCUSES : Christian BA, Reine, Ginette, Christine ETAIENT ABSENTS : Rosy, Christian Bo, Candide, Ordre du jour : . Bilan de l'année. . Compte rendu de la réunion des animateurs. . Projets pour l'année prochaine. . Cotisation . Assurances . Questions diverses. La séance débute à 14 h 30 Secrétaire de Séance : Nadine 1 – BILAN DE L'ANNEE ECOULEE. Bilan des activités : Pour résumer : encore une année riche en évènements, une ambiance amicale, conviviale : un régal dans chacune des activités avec une gestion bien menée. Le fin mot : continuer. Bilan financier. Un récapitulatif des dépenses est remis à chacun des membres du Conseil pour vérification. Suzy et Michèle se réuniront fin juin début juillet pour établir le compte d'Exploitation. Un solde positif d'environ 800 € devrait apparaître. Le bilan de l'année écoulée est approuvé à l'unanimité. 2 – COMPTE RENDU DE LA REUNION DES ANIMATEURS : Michèle avait convié tous les responsables d'activités au repas de midi afin de discuter du bilan de l'année et de connaître leur vœux pour la saison prochaine. Les participants ont tous été unanimes pour dire qu'ils ont pris plaisir à gérer les activités et sont tous d'accord pour continuer l'année prochaine. Le seul problème soulevé a été les horaires de l'activité Informatique et Nadine fait part de son intention de ne plus s'occuper des sorties Théâtre qui a posé des soucis d'organisation. 3 - PROJETS POUR L'ANNEE PROCHAINE : A – Activités : Randonnée Pédestres : Les randonnées sont reconduites dans la programmation suivante avec Michèle, Néné, Marise, Guy C., Guy R., France, Philippe, Christine. Tous les lundis, randonnée à la journée de 15 à 20 km dans un rayon de 100 km autour de Beaucaire – Mercredi matin : Rando Santé, le mercredi matin de 6 à 8 km dans un rayon de 50 km autour de Beaucaire – Mercredi après-midi : randonnée à la demi-journée, de 8 à 10 km, dans un rayon de 50 km autour de Beaucaire – Samedi : Randonnée un samedi sur deux à la demi-journée et un samedi sur deux à la journée. Rando de 10 à 13 km dans un rayon de 50 km. Les Jeudis de La Culturothèque : Les Jeudis après-midi ou Sorties - Michèle - idem Le Club Pyramide : Marie-Claude – Mardi de 14 h 30 à 16 h 30 idem Le Club de Scrabble : Pierrette – Vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 idem Connaissance du Monde : Le jeudi à 16 h 30 (En fonction des projets). Lecture Partagée : Alison : le Mardi à 17 h 30, une fois par mois. Sorties Spectacles : Sorties éventuellement proposées par des membres. Autres : soirées animées, goûters, soirées de Noël et de fin d'année : Marité D, Candide. LOTO : Roseline – Gisèle. Un LOTO est prévu le 20 novembre, en septembre Roseline essaie d'avoir le Casino pour début janvier. EXPOSITION : Marise. La date sera donnée avant la fin décembre. TELETHON : Michèle s'occupe des animations. VOYAGES, SEJOUR : Michèle. Pour les séjours randos on aura la possibilité d'en organiser plusieurs du fait de l'extension Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée à condition que Michèle, titulaire du Brevet Fédéral participe aux randos. Pour les autres il faudra s'adresser à des professionnels et le voyage sera payé directement par chaque membre à l'organisme. GYMNASTIQUE : Nadine - Le Mardi de 13 h 30 à 14 h 30 idem. SUDOKU : Le jeudi à 16 h 30, une fois par mois. INFORMATIQUE : Josette C – Les horaires ne convenant pas il a été proposé les horaires suivants : les mardis à 17 h 30, trois mardis par mois (La Lecture Partagée restant prioritaire), les mercredis à 18 h 30 et les vendredis à 17 h 30. Nouvelle activité : Club Photo : André propose cette nouvelle activité pour le mercredi à 18 h/18h30. Le feu vert ne peut lui être donné pour ces horaires avant d'avoir la réponse de la mise en place de l'Activité Informatique. D'autre part l'horaire retenu ne pourra être qu'à partir de 18 h 30 pour ne pas faire interférence avec la randonnée du mercredi après-midi. Toutes ces activités ont été renouvelées ou acceptées à l'unanimité. Michèle insiste sur le fait que les nouvelles activités ne doivent jamais interférer les activités déjà en place. L'argument majeur est que dans le passé cette méthode a abouti à des conflits ou des problèmes (déjà probants pour l'activité Informatique) et d'autre part il faut que chaque membre de l'Association puisse participer à toutes les activités sans être obligé de faire un choix. Ce point est adopté à l'unanimité par le Conseil. B – Fonds de roulement pour chacune des activités : Michèle avait proposé aux Responsables d'activités de proposer l'adoption d'un budget propre à son activité par le CA. Pour la Gym : 200 € Pour la Randonnée : 200 € pour Rando du Lundi, Mercredi et Samedi. LOTO : Achat de cartons. Les autres responsables ne demandent pas de budget. Ces sommes allouées aux Activités sont adoptées à l'unanimité. C – COTISATION 2011/2012 Michèle informe que demander une cotisation comprenant l'Assurance n'est pas légal. Il faut définir le montant de la cotisation annuelle et proposer des assurances aux Membres de l'Association. Année 2011/2012 : La Cotisation s'élève à 50 € hors Assurances de septembre 2011 à Janvier 2012. La cotisation conjoint s'élève à 20 € hors Assurances. De Février 2012 à mars 2012 : 40 € (15 € conjoint) et d'Avril 2012 à Juin 2012 30 € (10 € conjoint) Ces montants concernant la cotisation 2011/2012 sont adoptés à l'unanimité. C – Assurances : Pour l'instant Michèle doit se renseigner sur les possibilités offertes par la FFRandonnée avec la licence « non pratiquant » à la randonnée et propose, si c'est possible, de demander à chacun des membres de souscrire leur Assurance par la licence non pratiquant. Si ce n'est pas possible elle va voir avec l'Assureur comment on peut faire une proposition d'Assurance à chacun des Membres. Le Conseil lui donne le feu vert afin de faire au mieux. E – modèle de fiche d'inscription. Un modèle de fiche d'inscription est remis à chacun des membres du Conseil. Cette fiche serait remise à chaque personne qui désire adhérer à La Culturothèque à partir de la rentrée. Elle rappelle quelques points du règlement intérieur et indique au verso les montants à souscrire pour les Assurances. La lecture de cette fiche obtient l'approbation des membres du Conseil en laissant toutefois une

réserve concernant le point Assurances noté au point C. Questions diverses : 1 - La somme des 2 € : Michèle informe que la réunion du Conseil du 5 janvier 2006 avait déjà débattu de ce point. Il est rappelé aujourd'hui que : « Tout membre a la possibilité d'inviter une personne de son choix à participer occasionnellement aux activités de La Culturothèque moyennant une participation de 2 € pour les activités engageant pas de dépense particulière par l'Association et une participation indiquée sur le programme pour les activités engageant des dépenses (entrées, guides, transport etc...) ». En conséquence les personnes qui participent régulièrement à une activité doivent prendre leur carte de membre. D'autre part il est rappelé que la cotisation s'élève à 50 €/an soit une participation de 5 €/mois, somme qui n'est pas élevée même si on ne participe qu'à une seule activité... L'Entretien de la Salle, Les Assurances collectives, les frais de téléphone, l'impression, achat de matériel (informatique, cartes randos, etc.... etc...) sont des dépenses fixes importantes que la cotisation est pratiquement seule à couvrir. La spécificité de notre Association est rappelée : Les animateurs des activités gèrent la participation d'environ 100 personnes par semaine ! Soit en moyenne entre 300 et 400 personnes par mois. La reconnaissance de l'Association ne se fait que par le nombre d'adhérents. Exemple... Une Association de Randonneurs qui a 500 membres et qui organise une randonnée tous les quinze jours avec une participation de 20 personnes à chaque randonnée a plus de reconnaissance de tous les pouvoirs publics que la Culturothèque... Prendre sa carte de membre est soutenir le travail fait par tous les animateurs chaque jour pendant toute l'année. 2 - Le Cas de Paulette D est étudié. Paulette D avait payé sa carte en fait uniquement pour participer à la Croisière où à des activités dans lesquelles elle serait prise en charge. Michèle considérant qu'une personne ne pouvant se rendre par ses propres moyens à la salle ne pouvait être autonome lors d'une Croisière a refusé sa participation. Michèle demande au Conseil si on peut lui rembourser sa cotisation 2010/2011, malgré le RI et les Statuts. L'accord lui est donné de ne lui rembourser que la part cotisation et de retenir la part Assurance que l'Association a payé pour elle. Plus de question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 h 30. La Secrétaire